



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

*Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Samedi 17 octobre 2020*

**Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !**



[Facebook](#)

**J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)**



[@SNUIPP66](#)

**JE SUIS  
ENSEIGNANT·E**

#JedéfendslaLibertéd'expression

## **Ignoble et révoltant**

L'ignoble attentat de Conflans Ste Honorine endeuille toute la communauté éducative et l'ensemble de la société. Cet assassinat lâche et abject d'un enseignant porte aussi attaque à des principes fondamentaux de la République, la liberté d'expression et la liberté de conscience. Lire les réactions du SNUipp-FSU et de la FSU 66 [ICI](#)

**Le SNUipp-FSU 66 et la FSU 66 appellent tous les personnels à un rassemblement**

**Dimanche 18 octobre 2020 à 15 heures**

**devant la Préfecture à Perpignan**



**Conditions de rentrée, gestion de la crise, « masques slip DIM » : le SNUipp-FSU 66 dépose une alerte sociale et propose l'envoi d'une fiche DGI**

Suite à la mobilisation de ce mercredi 14 octobre devant la DSDEN qui a permis de dénoncer le mépris et le manque de protection des personnels, et maintenant à l'annonce de la potentielle toxicité des « masques slips DIM », le SNUipp-FSU 66 a décidé de lancer une alerte sociale auprès du Directeur académique. Nous proposons également à l'ensemble des personnels (enseignant.es et AESH) du département de **compléter et d'envoyer une fiche DGI**.

**Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 66 seront reçus par le DASEN ce lundi à 16h30. Un compte-rendu sera envoyé.**

Toutes les informations [ICI](#)

L'article « Masques : de nouveaux risques ? » [ICI](#)



## Personnels vulnérables : le conseil d'état suspend la liste restrictive des personnels vulnérables

Le référé du conseil d'état suspend les articles 2, 3 et 4 du décret 2020-1098 du 29/08/20 portant restriction de la liste des affections reconnues pour définir les "personnes vulnérables". Ainsi, cette décision rétablit la liste des 11 affections définies à [l'article 1 du décret 2020-521](#).

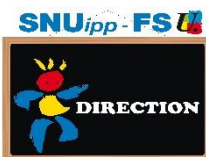
**En conséquence, la liste des 11 affections est provisoirement rétablie à compter du 15/10/20 et les personnels souffrant de ces affections doivent, qu'ils soient en activité ou en arrêt de congé ordinaire, produire une attestation de leur médecin afin d'être placés en ASA.**

Pour l'heure, la FSU s'adresse au 1er ministre pour exiger l'abrogation de la circulaire du 1er septembre et rappeler ses revendications en matière de prise en compte des affections pour les arrêts depuis le 1er septembre afin, d'une part, que les jours de carence soient payés et d'autre part, que les arrêts maladies soient transformés en ASA.



## Revalorisation, équipement : le compte n'y est pas !

A quelques jours de l'ouverture officielle du « Grenelle des enseignants », le ministère a présenté plusieurs mesures. Si certaines d'entre elles peuvent constituer un premier pas, l'enveloppe prévue est largement insuffisante et n'envisage aucune révision des grilles indiciaires ni de mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. Les infos [ICI](#)



## Direction : maintenant, il faut avancer !

Un an après le suicide de Christine Renon et alors que la crise sanitaire n'en finit pas de durer, le chantier de la direction d'école reste au point mort. Après avoir enquêté auprès des directeurs et directrices, le SNUipp-FSU s'adresse au Ministre pour exiger des mesures immédiates. A lire [ICI](#)

**Le SNUipp-FSU 66 organise une séance de préparation à l'entretien « Liste d'aptitude direction » le mercredi 25 novembre : inscrivez-vous en envoyant un message à [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)**



## Des moyens pour les RASED, une urgence ! J'envoie ma carte-pétition de soutien [ICI](#)

Malgré des besoins importants, notamment dans la période de crise sanitaire, les RASED continuent à perdre des postes. "Une réalité qui s'assombrit chaque année d'avantage" selon le Collectif national dont fait partie le SNUipp-FSU. Dans les P.O., suite à la mobilisation du 14 octobre qui a également réuni plusieurs enseignant.es du RASED, le SNUipp-FSU 66 interpelle le DASEN dans son alerte sociale sur cette situation des réseaux.



## Informations administratives

- **Nouveau** : Inscription au CAPPEI session 2021 [ICI](#)
- Circulaire « postes adaptés » (date limite le 13 novembre 2020) [ICI](#)
- Circulaire « Liste d'aptitude Direction d'école 2021/2022 » [ICI](#)
- Circulaires « Autorisations d'absences » [ICI](#)
- Circulaires « Congés » : congé maladie, congé maternité, congé parental, congé paternité, congé de présence parentale [ICI](#)
- 



Cap Autonome

## L'autre Autonome au service des personnels

Parce que des difficultés liées à notre pratique professionnelle peuvent arriver à toutes et tous, la très grande majorité des personnels souscrit un contrat dans le but d'assurer la défense de ses droits. Dans ce cadre, il existe une autre protection, Cap Autonome, association solidaire avec laquelle le SNUipp-FSU a signé une convention en 2019. Découvrez le site de Cap Autonome ainsi qu'une courte vidéo explicative des différences qui existent entre les diverses protections. [ICI](#)

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

**Je me syndique [ICI](#)**

---

**Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>**

**SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>**

**compte twitter : [@snuipp66](https://twitter.com/snuipp66) Facebook**

**TEL : 04.68.50.78.44**

***Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)***

**5 élu(e)s sur 7 à la CAPD**